

Note de l'ambassadeur du Luxembourg en France sur la crise de la chaise vide (Paris, 2 août 1965)

Légende: Le 2 août 1965, Nicolas Hommel, ambassadeur du Luxembourg à Paris, adresse à Pierre Werner, président du Gouvernement et ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, une note confidentielle dans laquelle il rend compte des raisons qui auraient conduit la France du général de Gaulle à boycotter les activités communautaires à Bruxelles.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Crise du Marché commun, AE 15436.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_l_ambassadeur_du_luxembourg_en_france_sur_la_crise_de_la_chaise_vide_paris_2_aout_1965-fr-02b22006-3d49-477c-bd7b-82cd8aec2214.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

Note de l'ambassadeur du Luxembourg en France sur la crise de la chaise vide

Paris, le 2 août 1965

CONFIDENTIEL

L'Ambassadeur du Luxembourg en France
à
Son Excellence
Monsieur Pierre WERNER
Ministre d'État
Ministre des Affaires étrangères
Luxembourg

Objet: Crise du Marché commun

Au cours des derniers jours je me suis efforcé d'apprendre si la France a délibérément recherché la crise du 30 juin et quelles suites elle entend lui donner.

De source très bien informée il m'a été révélé à ce double sujet ce qui suit:

Lorsqu'en décembre 1964 le Général de Gaulle a accepté l'arrangement sur le niveau commun des prix des céréales et sur les problèmes connexes, il ne s'était pas rendu compte qu'il avait mis la main dans l'engrenage de la supranationalité. Il y est devenu attentif peu après et son allocution à l'occasion du Nouvel An dans laquelle il a réaffirmé puissamment que la France entend rester son propre maître « en rejetant tous systèmes qui sous le couvert du supranational ou de l'intégration, ou encore de l'atlantisme tiendraient la France en réalité sous l'hégémonie de qui l'on sait », fait écho à cette prise de conscience. Depuis lors les déclarations toujours répétées sur la volonté de l'indépendance de la France sont venues confirmer ce refus du supranational. Par ailleurs au cours d'un précédent entretien Fanfani-Couve de Murville rien n'avait laissé prévoir que l'Italie prendrait une attitude aussi tranchante à l'égard de la thèse française au sujet des propositions de règlement financier de la Commission. De plus un entretien Lahr-Wormser avait donné l'impression à la France qu'un arrangement selon sa thèse serait possible. De toute façon M. Couve de Murville n'avait qu'une marge de négociation très faible, en ce sens que tout élément supranational devait être absent d'un éventuel arrangement. Quand il est apparu à M. Couve au cours de la négociation qu'il ne pourrait pas obtenir un tel résultat, et qu'il serait désavoué sans pitié par le Général, il a arrêté la poursuite des négociations. Mais ce que M. Couve ne savait pas c'est qu'au lendemain de la crise le Général, entrant dans une violente colère, réagirait aussi énergiquement et irait jusqu'à rappeler son représentant permanent auprès du Marché commun. Dans la suite, M. Couve semble l'avoir amadoué légèrement et avoir obtenu que la France assiste à certaines réunions relevant de la pure gestion.

Quant à l'avenir du Marché commun les plus sérieuses appréhensions sont permises. Tout permet de supposer que la France ne reprendra le dialogue sur le règlement financier agricole que si à la clef les cinq partenaires acceptent de renoncer à tout élément, voire à toute perspective de supranationalité. La France tend vers un « Marché commun des états ». Il est peu probable qu'une telle solution puisse être acceptable aux autres partenaires.

Dans ces conditions, ce serait la fin du Marché commun. Le Général de Gaulle, conseillé par M. Wormser, n'a guère peur de cette éventualité à laquelle cependant presque tout le monde attribue des conséquences économiques extrêmement considérables. Comme solution de rechange la France remettrait en honneur la zone de libre échange, dont cependant M. Wormser a été l'un des plus acharnés fossoyeurs.

Il est peu probable que le Général de Gaulle veuille consommer la rupture avant les élections présidentielles. Il se mettrait sur un terrain électoral peu propice. Le monde paysan dont les premières réactions avaient été très modérées après la crise de Bruxelles commence à s'inquiéter, à s'agiter et à réclamer une solution communautaire au problème agricole. Si le Général est obligé de prendre position avant les élections il fera en sorte d'endosser la responsabilité aux autres. S'il réussissait à faire triompher la thèse française, son prestige ne connaîtrait plus de limites en France.

En marge il m'a été dit par mes interlocuteurs que le plan Fouchet dans sa dernière version n'est déjà plus acceptable pour la France.